

Commission des Finances, de la Comptabilité, du
Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

8 OCTOBRE 2012

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 8 OCTOBRE 2012

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de M. Christian Noiret à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « État des lieux quant aux bâtiments, aux finances et aux perspectives d'avenir de la Société Bois-St-Jean, gestionnaire du Country-Hall à Liège »	3
1.2	Question de Mme Veronica Cremasco à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « L'ancien centre Adeps de l'île Monsin à Liège restera-t-il un chancre ? »	4
1.3	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Exploitation des joueurs africains de football »	5
1.4	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Situation du football féminin »	7
1.5	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Corruption dans le monde du football » . . .	9
1.6	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté flamande »	10
1.7	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Chambre hypoxique climatisée à Louvain-La-Neuve »	12
1.8	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Reconversion des athlètes de haut niveau »	13
2	Ordre des travaux	15

Présidence de M. Richard Miller, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 16 h 20.*

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de M. Christian Noiret à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « État des lieux quant aux bâtiments, aux finances et aux perspectives d'avenir de la Société Bois-St-Jean, gestionnaire du Country-Hall à Liège »

M. Christian Noiret (ECOLO). – Nous nous posons beaucoup de questions sur l'état du bâtiment du Country Hall et sur la situation financière de la Société Bois-St-Jean et sur ses perspectives.

L'installation du nouveau conseil d'administration de cette société anonyme nous permet de faire le point sur ce dossier. En ces temps de crise, une nouvelle mission lui a-t-elle été confiée ?

Monsieur le ministre, quel est le taux de renouvellement de ce conseil d'administration ? Outre les litiges judiciaires, nous avons à maintes reprises évoqué des erreurs de gestion. Quelle sera la capacité de travail de cet organe qui, je l'espère, a été intégralement renouvelé ?

Une ambiguïté plane sur les interventions nécessaires à la rénovation des bâtiments et des informations contradictoires circulent à ce propos. Qu'en est-il ?

Faut-il conserver une structure basée sur une société commerciale ou s'orienter vers la constitution d'une asbl ? Dans les deux cas, quelle sera l'implication budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Noiret, je vous remercie, ainsi que les autres intervenants, d'avoir maintenu la pression dans ce dossier et ainsi d'avoir facilité sa résolution, cela avec beaucoup de retenue, de sérénité et de patience. Car le gouvernement doit s'accorder, et cela peut prendre du temps. Je n'hésite pas à dire que vous m'avez aidé à dégager une solution.

Le nouveau conseil d'administration a été élu par l'assemblée générale du 29 juin 2012. Les représentants de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont au nombre de quatre et non de six : M. Alain Defays, président ; Mme Sylvianne Portugaels, vice-présidente ; MM. Baudouin Masset et Quen-

tin Lebossy, administrateurs. Il nous manque toujours les représentants du groupe MR. En effet, les nombreux rappels que j'ai transmis à qui de droit sont restés lettre morte !

(Réactions de M. Jean-Luc Crucke)

Cela ne nous empêche pas de fonctionner. M. Christian Pétry représente la Province de Liège et Mme Andrée Budinger la société Ecétia. La représentation de la Fédération Wallonie-Bruxelles au conseil d'administration respecte la clé d'Hondt : sur les six administrateurs, deux sont désignés par le groupe socialiste, deux par le MR, un par le cdH et un par Ecolo.

Comme le conseil vient de prendre ses fonctions, laissons-lui un peu de temps pour établir un plan financier sérieux et déterminer les investissements à réaliser pour améliorer l'infrastructure.

J'en viens à la situation financière. Ecétia s'est engagée à tenir la comptabilité et à assurer la gestion du centre. J'ai demandé aux représentants de la Fédération Wallonie-Bruxelles de solliciter à l'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre un état comptable et une estimation du déficit pour l'exercice 2012. Ces documents vont m'être transmis bientôt. Le gouvernement a décidé que d'ici le 31 décembre 2012, la société anonyme devra se convertir en asbl. Cela permettra de mieux se conformer aux législations de l'Union européenne portant sur les aides d'État.

En bref, un nouveau conseil, une nouvelle structure, et le troisième point : les bâtiments.

Selon les rapports respectifs de la Province et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un investissement complémentaire d'un million deux cents mille euros serait nécessaire. Ce n'est pas rien ! Par conséquent, le gouvernement a décidé que ce dossier fera partie du vaste programme de rénovation des centres Adeps dont l'amortissement sera supporté par les crédits inscrits à la DO 26 du budget des Sports.

Il appartiendra au conseil d'administration, souverain en la matière, de déterminer la nature des travaux. Ceux-ci concerneront la toiture de la salle « Saive », le traitement contre la légionellose, le compartimentage et l'amélioration de la détection des incendies, la réparation des bétons de l'enveloppe extérieure de la salle VIP.

Pour enrichir l'offre et animer le centre, le conseil a décidé de relancer les spectacles. Deux manifestations sont d'ores et déjà programmées. Une négociation est en cours avec le club de basket de Liège qui est en grande difficulté. Pour compléter son budget, la Ville a sollicité un sponsor

bien connu ; j'ai également apporté mon soutien aux clubs de Liège et de Pepinster, dont la disparition aurait entraîné la fin des championnats de division 1 en basket, faute d'un nombre suffisant de clubs !

Par contre, nous interviendrons comme nous l'avons toujours fait pour les déplacements de Mons et Charleroi. Nous avons d'ailleurs octroyé un important subside pour l'achat du marquoir de Mons-Arena, preuve s'il en est que nous souhaitons traiter sur un même pied Pepinster, Liège, Charleroi et Mons.

Nous devons évidemment rester vigilants. Il y aura encore l'une ou l'autre mutation, notamment pour la structure et la programmation des activités. Il est illusoire de penser que cette infrastructure puisse être un jour autonome. Nous pouvons tout au plus animer et accompagner ce projet jusqu'à la fin de son amortissement en essayant de limiter autant que possible le déficit qui nous incombe.

M. Christian Noiret (ECOLO). – Je remercie le ministre pour les précisions qu'il vient de nous donner. J'ai sous les yeux une lettre qui parle d'une réponse de M. Michel. Il serait peut-être temps de faire une recherche dans les courriers.

Il y a des éléments positifs dans ce dossier. Une nouvelle équipe semble vouloir ranimer le lieu, ce qui n'est sans doute pas facile. En tout cas, je pense qu'il faut fixer des échéances au CA. Tout compte fait, nous y avons des représentants. On connaît l'histoire pathogène du Country Hall. Pendant des années, nous avons demandé un business-plan sérieux sans jamais l'obtenir. Sans pilotage, sans indicateurs, sans tableau de bord, sans objectifs clairs, il est difficile de revivifier correctement quelque infrastructure que ce soit.

Comme l'a indiqué le ministre, il faut déterminer le montant maximum à accorder annuellement à cette structure qui ne peut subsister seule. Je souhaite donc que l'on se fixe une échéance pour la mise sur pied d'un business-plan crédible permettant de voir où l'on va.

1.2 Question de Mme Veronica Cremasco à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « L'ancien centre Adeps de l'île Monsin à Liège restera-t-il un chancre ? »

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – Début 2007, votre prédécesseur fermait le centre Adeps de l'île Monsin à Liège, en raison de la présence d'amiante dans certains bâtiments et de la diffi-

culté de draguer la darse qui permettait la pratique de sports nautiques, principale activité du centre à cette époque. Il était également équipé de différents terrains de sports et de jeux, notamment de basket pour les jeunes du quartier.

Deux ans après la fermeture, des accords avec le collège de la Ville de Liège devaient être pris pour éviter une dégradation de la situation. Force est de constater qu'aujourd'hui, comme le rapporte la presse, le centre pourrait sur place, la darse est couverte de débris, il n'y a plus d'eau et les terrains ne permettent plus de jouer au basket.

Je voudrais que vous m'éclairiez sur l'histoire et les causes de la détérioration de ce site, et sur la manière dont vous envisagez sa gestion.

J'imagine que ce centre n'a pas été créé par hasard mais qu'il a répondu à une demande. Celle-ci a-t-elle évolué ? Il importe que le public comprenne les motifs qui se tiennent derrière les décisions.

Le bail qui liait l'Adeps au Port autonome de Liège est-il toujours en vigueur ? Quels en sont les termes et les conditions ? Ce bail couvre-t-il aussi les terrains de jeux, nécessaires dans cet endroit de la ville ? De quand date la décision de créer ce centre et quels en étaient les objectifs ? Quel fut le montant de l'investissement ?

Où les amateurs de sports nautiques peuvent-ils se rendre aujourd'hui pour pratiquer ce sport dans des infrastructures de l'Adeps ? Comment envisagez-vous le futur de ce site ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Le contrat de concession qui lie la Fédération Wallonie-Bruxelles au Port autonome de Liège date du 4 février 1969. Il concède à notre Fédération le droit d'utiliser les terrains pour organiser diverses activités sportives, notamment nautiques.

Le contrat a été modifié par quatre avenants successifs et il viendra à échéance le 31 décembre 2013.

L'historique du dossier permettra de mieux comprendre la situation un peu curieuse du centre nautique de l'île Monsin. Jusqu'en décembre 2006, la direction générale du Sport a organisé sur le site des activités nautiques, dont des activités de promotion de la pratique de la petite voile. En 2007, mon prédécesseur, le ministre Claude Eerdekens, a décidé d'y mettre fin, en raison du coût trop important des travaux de rénovation et de mise en conformité. En septembre 2008, neuf mois plus tard, feu le regretté ministre Michel Daerden signait une convention de sous-concession d'occu-

pation du Centre nautique de Monsin avec l'asbl en formation « Les amis de l'île Monsin ». Cela devait notamment permettre de poursuivre une activité à l'intention des jeunes de la région et d'assurer une présence sur le site afin d'éviter des déprédations et autres actes de vandalisme. Malgré les sollicitations répétées de la direction générale du Sport, l'asbl en question n'a jamais organisé d'activités sur le site, comme prévu dans la convention. Le 10 décembre 2010, un rappel lui a même été adressé par lettre recommandée. Ce courrier a été suivi d'un entretien qui n'a pas suffi à faire droit aux termes de la convention. Par ailleurs, selon les autorités compétentes, l'asbl « Les amis de l'île Monsin » n'aurait même jamais vu le jour.

Au vu de l'abandon des lieux et de l'intérêt d'un concessionnaire de services de plaisance, le directeur général du Port autonome, Émile-Louis Bertrand, m'a sollicité en vue de mettre fin anticipativement à ladite concession. Sur la base d'un rapport de la direction de l'audit et du service juridique, j'ai demandé à la direction générale du Sport de mettre fin de plein droit à la convention.

À ce jour, le centre d'expertise de la Fédération Wallonie-Bruxelles est chargé du dossier. Toutefois, la direction générale du Sport a décidé de prendre des mesures conservatoires. C'est ainsi qu'elle procède à l'entretien des lieux en veillant à la remise en état des espaces verts dont « la taille des arbustes avec mise au gabarit, l'arrachage des liens dans les chemins, le fauchage, le débroussaillage des plantations, voire l'accès au parking, le ramassage des feuilles mortes ainsi que l'éêtage de la haie et des conifères au terrain de basket ». Ce manque d'entretien est bien la preuve de l'absence d'activités. Les travaux devraient prendre fin pour les célébrations du 75^e anniversaire du Port autonome.

Le conseil d'administration du Port autonome n'est pas favorable à la reconduction de la convention. De même, en raison des coûts importants d'une éventuelle remise en état des installations, la Direction générale du Sport n'a aucune intention de solliciter le renouvellement d'une convention similaire en vue de la reprise des activités sportives, notamment nautiques.

Pour rappel, les activités nautiques de l'Adeps sont concentrées dans quatre centres : Le Cierneau à Froidchapelle, Le Grand Large à Péronnes, La Marlette à Seneffe et La Sapinette à Mons. Comme prévu à l'article 2 de ladite convention, il conviendra de rendre le terrain mis à la disposition par le Port autonome dans son état initial pour le 31 décembre 2013 au plus tard. Le 4 juin 2012, les services de l'administration de l'infrastructure char-

gés de ce dossier ont adressé un courrier au Port autonome de Liège afin de déterminer les conditions exactes de restitution du site ; outre les travaux de plantation, il y a aussi la démolition d'un pavillon RTG et son désamiantage.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – La situation n'est pas très réjouissante, monsieur le ministre, mais la responsabilité ne vous en incombe pas entièrement. Vous avez en tout cas veillé à ce que des mesures conservatoires soient prises.

Froidchapelle, Péronnes, Seneffe et Mons se trouvent en province de Hainaut, à plus de cent kilomètres de Liège. Serait-il possible de créer un nouveau centre nautique dans la région liégeoise ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je n'ai reçu aucune proposition, aucune demande. Par ailleurs, le Port autonome entend reprendre son bien pour le valoriser. Dès lors, je ne vois pas comment je pourrais renouveler une convention. Personne n'est intéressé.

Mme Veronica Cremasco (ECOLO). – J'espère qu'un projet finira par émerger.

1.3 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Exploitation des joueurs africains de football »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, le célèbre Aloys Nong, joueur du RAEC Mons et ambassadeur de la Fondation Samilia, dénonce l'exploitation de jeunes joueurs africains de football âgés de seize à vingt-trois ans. Des managers peu scrupuleux leur font miroiter une carrière rémunératrice pour les attirer en Europe. Arrivés chez nous munis d'un visa touristique, ils ne tardent pas à découvrir l'envers du décor. Logés dans des conditions extrêmement précaires, ils doivent au plus vite trouver un club qui les enrôle avant l'expiration de leur visa. Il s'agit vraiment d'une forme d'exploitation d'êtres humains. Selon *Paris-Match*, la Belgique serait une plaque tournante de ce trafic car le salaire minimum versé dans notre pays est inférieur aux barèmes en vigueur dans les pays voisins.

Avez-vous de telles statistiques ? En Belgique, dans les équipes de première division, un joueur sur deux est d'origine étrangère.

Confirmez-vous l'attitude laxiste de la Belgique envers ces joueurs et le fait qu'elle serait une plaque tournante ? Comment analysez-vous ce phénomène ? Avez-vous rencontré M. Nong et la

fondation qui a demandé qu'une étude universitaire confirme ces données ? Des engagements ont-ils été pris ?

Le sport est une compétence communautaire, mais il est également question ici d'emploi et de justice, compétences fédérales. Avez-vous eu des contacts avec le gouvernement fédéral à ce propos ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Vous pointez un phénomène dramatique qui n'est pas propre au football. Des personnes des cinq continents arrivent en Belgique pour travailler dans différents secteurs. Nombre d'entre eux vivent dans des conditions épouvantables. Les marchands de sommeil et la traite des travailleurs sont bien réels en Belgique. Le football ne représente qu'un épiphénomène. De fait, le rêve de devenir un sportif professionnel incite certains jeunes à quitter leur pays.

Le football est victime de son succès. En une vingtaine d'années, ce sport familial a pris une ampleur multinationale et capitalistique. Les forces qui s'opposent ont des moyens très différents. Certains clubs sont considérablement endettés, d'autres ont fait l'objet d'investissements privés massifs et d'autres encore tentent de faire face à leurs obligations avec leurs ressources propres.

La fondation Aspire sillonne l'Afrique dans le but de faire passer des tests à des milliers d'enfants et de proposer aux meilleurs de devenir footballeurs et de changer de nationalité. Ce sport fait bien l'objet d'un commerce de joueurs.

À la suite de l'arrêt Bosman, qui a ouvert à la libéralisation le marché des transferts, la fonction d'agent de joueur, relativement confidentielle, s'est fortement développée. Les joueurs africains, en quête de gloire, accèdent au territoire européen grâce à un visa d'études ou de tourisme. Ils tentent de se faire connaître pendant quelques semaines ou quelques mois dans l'espoir de décrocher un contrat. Manasseh Ishiaku a ainsi pu faire une superbe carrière. Quelques footballeurs brésiliens ont également fait une très belle carrière, notamment au départ de Seraing. À Beveren, toute l'équipe a été composée de joueurs ivoiriens. À côté de ces réussites, de nombreux joueurs sont restés dans l'anonymat le plus complet.

La fonction officielle d'agent de joueur est réglementée par la Fifa. Dans notre pays, l'Union belge organise des examens d'accès à cette profession. Elle valide la connaissance des règlements internationaux de transfert, du statut des clubs et de plusieurs circulaires de la Fifa et de l'Union

belge. Une fois l'examen réussi, l'agent doit souscrire une assurance en responsabilité professionnelle et se déclarer auprès de la ou des Régions où il veut exercer. Le décret du 13 mars 2003 relatif aux agréments des agences de placement encadre cette profession. Un manager reconnu en Wallonie pourrait se voir interdire son activité s'il enfreignait ce décret. Encore faudrait-il qu'une plainte soit déposée et que le service d'inspection sociale puisse le surprendre.

Depuis le 1er décembre 2009 et le traité de Lisbonne le sport est enfin reconnu comme une compétence formelle de l'Union européenne. La Commission européenne se penche actuellement sur une étude indépendante commandée à la suite de problèmes dus à l'activité frauduleuse d'agents sportifs tels que des détournements financiers, le trafic de sportifs, l'utilisation de mineurs et l'évasion fiscale. Il n'est pas rare de voir des agents impliqués en cascade dans un système de fractionnement du transfert et d'intéressement dans d'autres transferts subséquents. Les contrats sont extrêmement complexes.

J'espère que l'Europe va enfin se doter d'un cadre juridique car on estime qu'elle compte 6 000 agents de joueurs et un marché annuel qui a été estimé en 2008 à environ 200 millions d'euros, montant sans doute largement sous-évalué puisque certains transferts de joueurs atteignent aujourd'hui 40 millions. De plus, certains montants de transfert ne sont pas connus en détail.

De nombreux témoignages m'ont interpellé et m'ont profondément attristé en tant que ministre des Sports. Pour un joueur que l'on a fait venir de l'étranger et que l'on l'abandonne, le chemin du retour est quasiment impossible. Son sentiment de honte et d'échec est tel qu'il n'ose plus rentrer chez lui.

Le règlement de la Fifa interdit par principe l'enregistrement d'un joueur mineur non belge.

Cependant, une série d'exceptions sont prévues, par exemple si le déménagement des parents du joueur a eu lieu pour d'autres raisons que la pratique du football. Jusqu'au 1er octobre 2009, la production d'une composition de ménage ainsi que la preuve de l'inscription dans le registre des étrangers ou dans le registre d'attente des demandeurs d'asile suffisaient. À présent, la Fifa exige le contrat de travail des parents qui ont déménagé.

Cela pose un problème pour les enfants mineurs de parents réfugiés politiques. Ceux-ci ne disposant pas d'un contrat de travail parce qu'ils sont en attente d'une régularisation, leurs enfants ne pouvaient plus jouer. Comme l'avait soulevé

M. Migisha en commission, est-il normal de refuser à des jeunes de faire du sport parce qu'ils sont fils ou filles d'immigrés en attente de régularisation ?

Nous avons obtenu de l'Union belge un délai de grâce de deux ans pour nous adapter à la réalité de ce que j'appellerai « les sans-papiers », sachant qu'il ne faut pas confondre cette situation avec la traite des êtres humains, dont vous avez par ailleurs et à juste titre dénoncé l'existence.

Selon la Fondation Samilia et son parrain Aloys Nong, entre 300 et 400 footballeurs ont été emmenés en Belgique par de pseudo-managers. Pourquoi avoir choisi notre pays ? D'abord, parce que le salaire minimum y est beaucoup moins élevé qu'à l'étranger. Ensuite, parce que nos équipes n'ont pas de quota de joueurs étrangers alors que dans bon nombre de championnats, des quotas sont fixés pour promouvoir les jeunes nationaux, avec de légères adaptations en fonction de la durée de leur présence sur le territoire. Enfin, le Championnat de Belgique est considéré comme une vitrine plus ouverte que les autres : les Italiens, Espagnols, Portugais, Allemands, Britanniques et autres Français exigent un tel niveau de qualification que le jeune a peu de chances d'y être admis. En Belgique, certains clubs de division 1 ou 2 accueillent parfois gratuitement des joueurs attendant d'être repérés qui par un manager, qui par un autre club.

Juridiquement, nous ne sommes pas compétents. Mmes Turtelboom, pour la traite des êtres humains et De Block le sont davantage. Elles ont du reste un plan d'action 2012-2014 pour la lutte contre le trafic des êtres humains en Belgique. C'est là qu'il faut chercher la réglementation. Nous ne pouvons, à notre niveau, qu'enregistrer les agents. Mais quelle est notre capacité de contrôle, sachant que ces agents interviennent dans toute l'Europe et que nos clubs, comme c'est le cas d'Anderlecht, peuvent être jumelés avec des académies !

Tout cela est relativement compliqué. Je réserve néanmoins la plus grande attention à votre question car la situation est dramatique pour les joueurs concernés. Nous devons cependant reconnaître la responsabilité des clubs qui accueillent des joueurs durant plusieurs semaines dans le but de les tester. Si les agents ont une part importante de responsabilité, les clubs ne sont pas étrangers à certaines pratiques.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je vous remercie pour votre réponse intéressante et complète, monsieur le ministre. En ce qui concerne le dernier point, il y a certes une demande de la part

des clubs belges. Il faut cependant espérer que les efforts accomplis en faveur de nos jeunes ne se fassent pas au détriment d'une formation intensive et de qualité.

Vous avez raison de souligner également l'impact de la mondialisation. La Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas une compétence prépondérante dans ce dossier mais peut-être est-ce symptomatique de l'évolution de notre pays ! À titre d'exemple, que fait la fondation pour un joueur tel qu'Aloys Nong ? Son premier réflexe est de s'adresser au ministre des Sports plutôt qu'au ministre fédéral ou au ministre de la Justice, alors que la question concerne le respect de l'être humain. Les moyens de la FWB sont limités et pas assez spécialisés pour traiter ce dossier.

Je souhaiterais donc que vous receviez les représentants de la fondation ou fassiez intervenir les autorités fédérales compétentes en la matière, car seul le ministre des Sports est en mesure d'ouvrir un certain nombre de portes.

1.4 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Situation du football féminin »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Contrairement à ce que l'on pense généralement, les Jeux olympiques n'ont pas commencé le 27 juillet, jour de la prestigieuse cérémonie d'ouverture, mais bien le mercredi 25 juillet au Pays de Galles et plus précisément à Cardiff, par un match de football féminin entre la Grande-Bretagne et la Nouvelle-Zélande.

Le sport féminin prend de l'ampleur, pas uniquement aux Jeux olympiques, mais également en Belgique et particulièrement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Aux États-Unis, le football est considéré comme un sport davantage féminin que masculin. La Belgique détient la 28^e position parmi les 128 nations classées par la Fifa.

J'apprenais récemment que l'UEFA avait autorisé l'organisation d'un championnat de football féminin belgo-néerlandais, ce qui populariserait davantage la compétition et la valoriserait dans sa recherche de sponsoring. Les sponsors n'ont en effet pas encore le réflexe de soutenir le football féminin au même titre que le football masculin.

Monsieur le ministre, le football féminin connaît-il un essor en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Comment est-il structuré, organisé ? Où sont localisés ses clubs ? Y en a-t-il dans toutes les provinces ? Y a-t-il davantage de joueuses dans certaines d'entre elles ? Leur recrutement résulte-

t-il d'une tradition familiale ou d'une motivation scolaire ? Comment analysez-vous le dossier ? Ne pourrions-nous pas motiver tous les clubs de football à créer une équipe féminine ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Le football féminin connaît un essor fulgurant de par le monde. Quoi de plus normal finalement ? Il n'y a pas de raison que seuls les hommes puissent pratiquer cette discipline. Il a néanmoins fallu attendre plusieurs décennies pour qu'il en soit ainsi. La coupe du monde de football féminin qui s'est déroulée en Allemagne en juin et en juillet derniers a connu un succès retentissant.

Dans de nombreux pays, le football féminin est organisé au niveau professionnel. Ce n'est pas le cas chez nous, malgré la nette progression enregistrée dans cette discipline. Comme me l'expliquait le président de l'Union belge de football, la particularité de notre pays tient au fait que nous avons moins de clubs mais plus de pratiquantes. Comme quoi, en offrant de bonnes installations et en organisant une formation de qualité, nous rendons possible une progression importante de cette discipline dans notre pays. Nous sommes en effet passés de 8 122 à 21 326 affiliées, dont plus de 8 300 francophones, dans un peu moins de septante clubs.

Notre équipe nationale a conclu le second tour des qualifications pour l'Euro 2013, en Suède, par une victoire de 2 à 0 face à l'Irlande du Nord. Nos diablasses ont terminé à la troisième place de leur groupe derrière la Norvège et l'Islande, avec six victoires et deux matchs nuls en dix rencontres. Ce beau bilan ne leur permettra malheureusement pas d'aller en Suède.

Après avoir remporté leur premier tour de qualification devant la Roumanie notamment, notre équipe nationale des moins de dix-neuf ans a terminé à la troisième place du second tour de qualification, derrière le Portugal et la Norvège.

L'Union belge de football et son homologue néerlandaise, la KNVB, soucieuses d'augmenter significativement le niveau du football féminin ont mis sur pied cette saison la BeNe League. Ce championnat supra-national est composé de deux groupes de huit clubs respectivement belges et néerlandais. Au terme d'une phase de quatorze matchs, les quatre premiers clubs de chaque groupe se disputent un nouveau championnat binational. Les huit autres clubs se rencontrent également dans une seconde poule.

Deux clubs francophones participent à la BeNe League : Anderlecht et le Standard Femina.

Ce dernier est champion en titre et a remporté la première édition de la BeNe Supercup face au FC Twente, champion des Pays-Bas. À la suite de cette victoire, le Standard Femina a gagné son ticket pour la Champions League. En seizièmes de finale de cette compétition, il s'est malheureusement incliné 5-0 devant les Allemandes de Potsdam, sous les yeux de Roland Duchatelet. Ce match a eu lieu la semaine dernière.

Le 26 septembre, près de quatre mille supporters se sont rendus à Sclessin pour encourager le Standard Femina, signe d'un engouement naissant pour ce club. Peut-être à cette période préféreraient-ils supporter les femmes que les hommes ? Tout cela change d'un dimanche à l'autre...

Le plan « football » permettra assurément de nous focaliser sur une aide spécifique qui sera octroyée aux clubs féminins dans le cadre de leur collaboration avec l'Association des clubs francophones de football puisque le plan concerne tant les hommes que les femmes.

Pour cette saison, l'Union belge a déjà planifié de nombreuses journées de détection. Une grande action de promotion du football féminin se déroulera les 27 et 28 décembre prochain à Marche-en-Famenne, en marge du Challenge Sljivo. De plus, une formation spécifique sera prévue pour le football féminin dans le cadre du brevet C, premier échelon des diplômes de formateur de football. Il est également prévu d'encourager les joueuses à suivre une formation accélérée afin qu'elles puissent endosser le rôle d'entraîneur et améliorer de ce fait l'encadrement des jeunes filles.

Outre le Standard et Anderlecht qui participent à la BeNe League, Mons et le Femina White Star évoluent en division 1. Je dois encore y ajouter le Wallonia Sibret de Vaux-sur-Sûre qui joue en division 2. Enfin, la division 3 compte dix autres clubs francophones dont l'ASE Chastre. Il s'agit d'une équipe très sympathique que je soutiens puisque elle est proche de mon domicile.

S'il n'est pas de mon ressort d'imposer à nos clubs traditionnels de créer une section féminine, force est toutefois de constater que le mouvement va dans ce sens depuis quelques saisons avec les nombreux clubs de BeNe League ou de division 1 belge. Pour ne citer que deux grands clubs, Bruges et Saint-Trond se sont dotés d'une équipe féminine. Aujourd'hui, reconnaissons qu'après le hockey féminin, de très loin la discipline qui attire actuellement l'intérêt des jeunes femmes et des jeunes filles, le football féminin a le vent en poupe. J'ai le sentiment que nous ne serons plus les seuls à s'intéresser à ce sport. Quoi de plus normal ?

Dans les autres disciplines, on dénombre en moyenne 27 pour cent de femmes contre 73 pour cent d'hommes. On constate aussi une participation accrue des femmes. Auparavant, elles étaient peut-être membres de clubs de loisir, de fitness ou de jogging. Aujourd'hui, à l'instar des messieurs, elles font du sport dans des clubs bénéficiant d'un bon encadrement. Tant mieux !

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Voilà une belle quantité d'informations ! Une de mes administrées évolue d'ailleurs à Mons. Nous assistons à une belle progression. Plus de structuration et plus d'investissements dans la Fédération permettront, à coup sûr, d'améliorer le niveau du football féminin.

1.5 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Corruption dans le monde du football »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Comme moi, vous avez certainement lu l'interview d'Abbas Bayat par Stéphane Van de Velde. L'ancien président avoue qu'il a considéré le Sporting de Charleroi comme une affaire à gérer plutôt que comme un club sportif à diriger. En délaissant l'enjeu sportif et l'intrinsèque identité régionale de tout club, son dirigeant perd la partie « plaisir » et l'engouement nécessairement lié au monde du football.

Ses mots sont extrêmement durs et visent des personnes qui ne sont certainement pas innocentes : « Le monde du foot est probablement le monde le plus pourri qui soit. Avant d'y arriver, je ne le savais pas. Le foot, c'est corrompu à 100 %. Et je peux vous dire que la majorité des dirigeants de clubs sont impliqués dans cette corruption. Quant aux joueurs, je pense que la plupart sont abusés par ce système et ne touchent que la moitié de ce qu'ils devraient toucher. À cause des agents et des dirigeants. Ça, j'ai du mal à l'accepter. »

Comme pour les joueurs étrangers, la figure de « l'agent » revient. Les dirigeants de club sont des passionnés. Sinon, pourquoi passeraient-ils leur week-end à solutionner mille problèmes ? Ils gagneraient bien plus ailleurs !

Par contre, autour d'eux, gravitent des agents pour qui seul compte l'argent.

Que pensez-vous des dérives décrites par M. Bayat ? Ministre des Sports depuis trois ans, vous connaissez les clubs, la fédération, les intermédiaires du milieu du football. Vous avez donc pu vous construire une opinion et même imaginer

des pistes d'actions pour améliorer la situation.

Pensez-vous qu'il y ait matière à légiférer ? Y a-t-il des méthodes de régulation ? Certains pays échappent-ils à ce genre de dérives ? Dans le cas contraire, il n'y a pas grand-chose à faire : les pourris sont partout !

Toutefois, je connais votre passion pour le football. Je suppose que vous avez déjà réfléchi au problème et que vous avez des pistes à partager avec nous.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Si nous devions nous arrêter sur toutes les déclarations faites dans le milieu du football, nous y consacrerions toutes les séances du lundi.

J'ai en effet rencontré M. Bayat à l'époque. J'ai aussi lu ses déclarations. Peut-être sont-elles teintées de vengeance, d'amertume, de connaissance du milieu. C'est possible, il ne m'appartient pas de me prononcer. Par contre, s'il dispose de réelles informations, je l'invite à saisir la justice. C'est bien plus pertinent que de se confier à la presse.

Il faut reconnaître que l'homme a participé au sauvetage du Sporting de Charleroi, qui était dans une situation bien plus grave qu'on ne l'imaginait. C'est vrai. À l'inverse, il ne faut pas oublier qu'il a vendu des joueurs pour environ une trentaine de millions d'euros. Par ailleurs, étant donné le degré de rotation des joueurs, ce club a aussi servi de vitrine à des joueurs étrangers qui n'ont fait qu'y transiter.

J'ai peine à m'y retrouver. M. Bayat a décidé de vendre et un repreneur s'est présenté, je ne peux que souhaiter plein succès à ce club.

Cela dit, je suis ravi d'avoir pu modestement aider les deux clubs de la ville en leur donnant de bonnes infrastructures. L'Olympic est sans doute le meilleur club formateur de la région. Quant au Sporting, nous avons financé les infrastructures destinées à la formation des jeunes. Je rappelle que nous ne pouvons aider que les équipes d'âge. Les deux clubs ont d'ailleurs dû créer une asbl indépendante des équipes professionnelles pour bénéficier de ces subventions.

Pour ce qui concerne la corruption, la police fédérale a constitué, depuis mai 2010, une cellule spécialisée dans la lutte contre la fraude dans le football. En outre, depuis le 7 mai 1999, une commission des jeux de hasard, organisme d'avis auprès du gouvernement et du parlement fédéral, a pour mission de contrôler les jeux et paris ainsi que de protéger les joueurs et les parieurs. En Wallonie, nous la connaissons surtout pour son action

auprès des casinos.

Il existe des règles et des autorités compétentes mais notre Fédération n'a aucune compétence dans ces questions. Si je devais avoir connaissance de faits qualifiés d'infraction, je ne manquerais évidemment pas d'en saisir ces autorités.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je comprends que vous ne puissiez en dire plus et je n'ai pas l'intention de réagir à toutes les interviews de président de club de football.

Je profite de la fin de votre réponse pour souligner que les régions ne sont toujours pas représentées à la commission des jeux de hasard.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – C'est une des revendications que nous avons soumises au gouvernement fédéral.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – J'espère qu'elle aboutira.

1.6 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté flamande »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le 26 septembre dernier, veille de la fête de la Communauté française, les ministres des Sports, M. Antoine, M. Muyters et Mme Weykmans assistaient à un événement en l'honneur des dix médaillés olympiques et paralympiques. À cette occasion, le ministre Muyters insistait sur la nécessité « d'une plus grande coopération entre les deux Communautés en matière de sport ». Si l'intention est louable, encore faut-il qu'elle s'exprime concrètement sur le terrain. Quelle est sa signification sur le plan structurel ? Quels projets, quelles ambitions se cachent derrière cette déclaration ? Quelles sont les directions envisagées ? Y a-t-il un accord entre les responsables politiques ? Des textes devront-ils être approuvés par les parlements respectifs ? Comment imaginer une meilleure collaboration ? Certaines actions du gouvernement flamand me font douter de la réalité de cette bonne intention. Il vient par exemple d'introduire un recours contre les investissements de la Région bruxelloise en matière d'infrastructures sportives. Il déclare vouloir une meilleure coopération alors que, dans la pratique, il fait le contraire ! Enfin, comment imaginez-vous les stages mixtes sport-langue ? L'idée est intéressante, mais il faut que tout le monde joue le jeu. Y a-t-il un accord avec

votre collègue Muyters à ce sujet ? Ce serait là une belle vitrine, une initiative efficace pour la collaboration entre nos Communautés.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – La collaboration entre notre Communauté et la Communauté flamande est très fructueuse. Malgré cela, le ciel a été récemment obscurci par l'attitude du gouvernement flamand à l'égard des infrastructures à Bruxelles. J'ai immédiatement demandé au gouvernement de pouvoir réagir en tant que tiers intervenant à la cause. Il n'est pas question de brader les intérêts des francophones de Bruxelles. Cela fait partie de nos éternelles querelles communautaires, malvenues, inutiles et énergivores.

Cela étant, il ne faut pas sous-estimer l'intense collaboration que nous avons commencée malgré toutes nos différences. Sur le plan humain, nous nous entendons très bien. Les liens sont également fructueux entre nos deux cabinets qui comptent l'un et l'autre des sportifs au passé glorieux. Cette bonne entente a débuté à l'occasion de la préparation de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne. Nous avons dû travailler d'arrache-pied. M. Muyters était chargé de l'organisation mais nous avons convenu dès le départ de nous partager le travail. C'est ainsi que j'ai animé, les 16 et 17 septembre 2010, au Château du Lac à Genval, une réunion de tous les directeurs généraux. C'était une véritable première !

Nous avons, M. Muyters et moi, trois compétences importantes en commun (Budget, Emploi, Sport). Nous nous rencontrons dans de nombreuses conférences interministérielles, ce qui est précieux.

Un autre élément de la collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Flandre est l'initiative du COIB. M. Beckers, son président, vous l'a dit : durant les vingt dernières années, les ministres des Sports ne se rencontraient jamais. Il y a ainsi une réelle rupture par rapport aux pratiques antérieures. Je rappelle que des ministres comme Bert Anciaux avaient même parfois tenu des propos malvenus. Le COIB nous a réunis et nous avons pris l'habitude de nous voir très régulièrement. Le 8 novembre 2011, un contrat de collaboration a été conclu entre les Communautés et le COIB. L'objectif est d'améliorer la préparation des athlètes et leurs résultats aux Jeux olympiques, notamment ceux de Rio. Notre partenariat portera sur la préparation des athlètes et la mise en commun d'infrastructures. Par exemple, la Fédération Wallonie-Bruxelles possède la meilleure installation de chambre hypoxique en Belgique et j'espère que des athlètes flamands en profiteront.

La délégation présente tout au long des Jeux olympiques de Londres était commune aux deux Communautés. Nous avons soutenu ensemble Charline Van Snick, médaillée de bronze de judo, comme Hans Van Alphen, arrivé quatrième au décathlon. Sur les gradins, Flamands et francophones étaient à l'unisson. Nous avons ainsi entamé une excellente collaboration pour l'avenir, notamment sur le plan de la préparation technique.

Cette collaboration entre les Communautés porte également sur tous les grands dossiers européens. M. Muyters, Mme Weykmans et moi-même, nous souhaitons que l'Europe soit beaucoup plus active, par exemple dans la lutte contre les matchs truqués que vous citez tout à l'heure, monsieur Crucke ; pour une réelle intégration de l'activité physique et sportive ; dans la lutte contre le dopage ; pour la promotion de l'inclusion sociale et pour l'harmonisation des réglementations en matière de sport, qui n'ont pas évolué depuis le traité de Lisbonne, etc.

Tous ces sujets sont abordés dans des groupes de travail réunissant deux ou trois cabinets, et chargés d'élaborer des positions communes. Cela fonctionne assez bien. Nous y sommes d'ailleurs contraints car la présidence change tous les six mois ! Nous pouvons aussi prendre des initiatives. J'ai, par exemple, proposé à Philippe Muyters d'occuper le siège qui me revenait lors d'un forum européen qui s'est tenu à Chypre au mois de septembre, pour qu'il puisse défendre lui-même sa candidature au Conseil de fondation de l'AMA (agence mondiale antidopage), candidature que francophones et germanophones avaient acceptée.

Nous avons convenu de procéder de la même manière si le problème inverse se présentait. Il faut pouvoir s'entendre à un niveau humain, au-delà des institutions !

Nous pouvons noter des progrès importants dans les échanges entre les communautés qui ont déjà un impact positif sur le monde sportif et la préparation des athlètes. Ainsi, notre texte sur le dopage a été quasiment copié tant par la Communauté germanophone que par la Communauté flamande. Au départ, leurs textes étaient tout à fait différents. Lorsque nous avons défini les quatre catégories sportives les plus exposées au dopage en fonction de l'intensité de consommation, et qu'elles ont été approuvées par l'Agence mondiale d'antidopage (Ama), Philippe Muyters a repris notre texte et a accepté l'existence d'une commission de recours commune, le terme « nationale » ne lui convenant pas.

Quant aux stages mixtes sport-langues, nous

n'avons pas encore abouti à un accord, mais j'espère que nous y parviendrons prochainement.

Par ailleurs, je lui ai également proposé d'augmenter le nombre de sportifs sous contrat ; la Wallonie en compte actuellement 73, nombre beaucoup plus important qu'en Flandre. M. Muyters m'a répondu qu'il ne procédait pas de la même manière et que cela serait donc difficile. Nous verrons bien comment les choses se concrétiseront.

Pour les disciplines telles que le taekwondo, M. Muyters regrette autant que nous ce qui se passe. Nous avons convenu de travailler ensemble sur ce dossier pour éviter toute spéculation.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – L'évolution des contacts entre les différentes communautés et régions renforce une de mes vieilles convictions : plus il y aura de pouvoirs attribués aux communautés et aux régions, plus nous collaborerons. Nous serons sur un pied d'égalité, évitant ainsi tout sentiment de domination. Si chaque communauté gère ses propres dossiers, à ses propres compétences, la bonne volonté et la qualité des dossiers importeront avant tout.

Vous connaissez mes convictions régionalistes, je suis persuadé que c'est la seule manière d'avancer. Votre réponse montre que c'est le chemin que nous empruntons. Outre les institutions, l'aspect humain est pris en compte. Lorsque les individus se rencontrent sur un terrain qu'ils maîtrisent, les échanges se passent d'une meilleure manière.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Alors que nous étions prêts à financer les déplacements de l'équipe de hockey à Londres, Philippe Muyters ne voulait pas intervenir, avant de changer d'avis.

Plus la fédéralisation du pays avance, plus nous collaborons.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Espérons que cet optimisme se vérifie et que nous puissions progresser dans cette voie.

En ce qui concerne les stages mixtes sport-langues, nous y reviendrons plus tard puisque j'entends que vous n'êtes pas encore arrivés à un accord.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je souhaiterais aller encore plus loin et partager la plateforme Wallangue. Si nos amis flamands en adoptaient le principe, ce serait un grand pas dans la collaboration entre les deux communautés.

1.7 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Chambre hypoxique climatisée à Louvain-La-Neuve »

M. Jean-Luc Crucke (MR).— Une chambre hypoxique a été inaugurée dernièrement à la Faculté des sciences de Louvain-La-Neuve. Cette chambre, qui semble réservée aux sportifs d'élite et à ceux qui souhaitent le devenir, offre la possibilité de s'entraîner dans des conditions extrêmes ou des conditions d'altitude, de manière à augmenter en toute légalité le nombre de globules rouges dans le sang, lesquels transmettent l'oxygène aux muscles et permettent d'être ainsi plus performant.

Si la création de cette chambre me semble une excellente initiative, je souhaite néanmoins des informations sur son financement qui, semble-il, est assuré entièrement par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Quel est le coût de l'équipement ? Pouvez-vous fournir des détails sur le financement et le matériel installé ?

Comment cette infrastructure sera-t-elle utilisée ? Un *business plan* a-t-il été préparé ? Je ne critique pas la dépense mais il me paraîtrait normal de savoir si l'utilisation optimale de l'outil permet de générer des recettes. Si un tel plan existe, comment sera-t-il mis en œuvre ? D'autres communautés ou régions sont-elles intéressées par l'utilisation de la chambre hypoxique, moyennant paiement ? Vu la situation géographique de la Wallonie, d'autres pays sont-ils intéressés ?

Comment s'est opéré le choix de l'installation de l'infrastructure à Louvain-La-Neuve ? Quels critères ont-ils été déterminants ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. — Nous avons tous en tête les Jeux olympiques, avec leur part de satisfactions, de promesses et de déceptions. Nous devons nous situer dans la perspective de la préparation optimale des jeux de Rio, une ville qui présente des particularités de température et de taux d'humidité.

Jusqu'il y a peu, nous ne disposions pas d'une chambre hypoxique, dont l'atmosphère est appauvrie en oxygène, ce qui permet d'améliorer la préparation physique et la condition de nos athlètes. La déclaration de politique communautaire prévoit un effort particulier du gouvernement en faveur du sport de haut niveau et je tiens à être à la hauteur des espoirs et des attentes des négociateurs.

Nous avons mis sur pied, en renforçant les

moyens, le Centre d'évaluation de la performance sportive. Aujourd'hui, ce centre dispose d'un budget de quelque 400 000 euros, soit huit fois plus qu'auparavant. Il n'y a pas de miracle : si l'on veut des résultats, il faut les préparer. Ce centre est constitué d'experts de l'UCL, de l'ULB ainsi que de l'ULg, dont notamment le professeur Croisier et les membres de son centre d'analyse technique et biomécanique. Afin d'établir une liaison entre ces trois universités, le 23 mars dernier, le gouvernement a, à ma demande, constitué une plateforme interuniversitaire réunissant les meilleurs chercheurs et les meilleurs professeurs dans les différentes disciplines. L'ULB se concentre davantage sur la psychologie sportive et l'ULg sur la biomécanique tandis que Marc Francaux et son équipe sont spécialisés dans la préparation de l'athlète dans différentes conditions.

C'est à ce point vrai que nous souhaitons transformer le Centre d'évaluation de la performance sportive (Ceps) en Centre d'aide à la performance sportive (Caps), en intégrant d'autres éléments comme les financements privés, que nous n'utilisons pas suffisamment.

À part l'UCL, aucune autre université n'a souhaité acquérir une chambre hypoxique climatisée. Le coût de l'installation d'une telle infrastructure s'élève à 300 000 euros. Ce budget a été approuvé par le gouvernement le 9 décembre 2010. Les coûts de fonctionnement, évalués à 10 000 euros par an, sont exclusivement pris en charge par l'université.

Les athlètes belges de haut niveau auront accès gratuitement à la chambre hypoxique. Pour tous les autres sportifs, l'accès coûtera cent euros par heure.

Croyez-moi, son effet sur le sportif est aussi physiquement éprouvant que la pratique du sport à haute altitude. Mais l'expérience en vaut la peine.

Au début de la législature, l'Université de Liège a reçu 220 000 euros pour acquérir du matériel nécessaire à son département de biomécanique, sa spécialité. Qu'une université se démarque des autres est une bonne chose, à condition que les spécialistes des différentes universités soient mis en contact.

Cette équipe a accompagné les athlètes Jonathan et Kevin Borlée à Barcelone. Elle sera également présente aux prochains championnats d'Europe et aux prochains Jeux olympiques.

Il s'agit de l'investissement le plus moderne dans notre pays. En effet, les Flamands disposaient déjà d'une telle chambre mais bien moins élaborée

que la nôtre.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je remercie le ministre de sa réponse. La chambre hypoxique est un investissement utile et intelligent. Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'elle se trouve à Louvain-La-Neuve puisque c'est de l'UCL que la demande est venue. Les trois mille heures de rentabilité nécessaires pour rembourser cet investissement ne m'inquiètent pas non plus.

L'idée qu'un Ceps soit aussi un centre de recherche est intéressante. Les recherches se font là où l'outil est disponible. Il est important de placer nos universités dans un créneau qui restera porteur. Si l'UCL s'allie à d'autres universités dans ce projet, ce sera encore mieux.

Il est certes inutile de multiplier ce genre d'outils, mais il est intéressant d'en disposer s'ils permettent de remporter des médailles d'or. J'espère qu'un jour, nous pourrons observer sur place le fonctionnement de cet équipement.

1.8 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Reconversion des athlètes de haut niveau »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Il y des structures en Fédération Wallonie-Bruxelles qui aident les athlètes à organiser leur vie professionnelle après leur carrière sportive. Certains n'y pensent pas assez tôt et se retrouvent soudain sans perspectives. Je ne vise pas les sportifs les mieux payés, mais ceux qui, après avoir consacré tout leur temps au sport, doivent envisager leur reconversion professionnelle.

Le Comité international olympique a lancé, en partenariat avec Adecco, un programme baptisé *Athlete Career Program* (ACP). Des athlètes de la Fédération Wallonie-Bruxelles y participent-ils ?

La cellule Ariane existe depuis longtemps. Quel est son bilan ? Combien d'athlètes a-t-elle aidés ? Quels ont été ses échecs et quelles leçons peut-on en tirer ?

Qu'en est-il du partenariat public-privé qui, dans ce domaine, devrait jouer pleinement son rôle ? Aux Pays-Bas, les entreprises ont coutume d'aider les athlètes, pendant et après leur période sportive. Un lien y est réellement créé entre la compétence sportive et l'image de marque que peut en tirer l'entreprise. Chez nous, ce modèle n'est pas suffisamment utilisé.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je rappel-

lerai d'emblée que tout athlète de haut niveau doit être conscient du caractère éphémère, voire précaire, de sa carrière et qu'il doit préparer sa reconversion. Je ne souhaiterais pas que nous tombions dans un régime où toute forme de responsabilité personnelle serait gommée. Au vu du comportement de certains sportifs, nous sommes d'ailleurs en droit de nous demander s'ils réfléchissent à leur avenir...

Depuis 2009, nous développons un service « Projet de vie », composé de deux cellules : la cellule Ariane et la cellule Sport et Études, lesquelles interviennent à des moments différents dans la carrière de l'athlète.

La cellule Sport et Études soutient les sportifs reconnus en tant qu'espoirs sportifs, sportifs de haut niveau ou partenaires d'entraînement inscrits comme étudiants.

Elle veille au bon équilibre entre les études – qui ne doivent pas être un obstacle ou frein – et le projet sportif de l'athlète. Ses missions consistent à sensibiliser les fédérations et les sportifs à la philosophie du projet de vie ; à les informer de la réglementation du cursus scolaire en collaboration avec l'administration générale de l'enseignement et de la recherche scientifique ; à améliorer le cadre réglementaire en matière d'aménagement scolaire, notamment par rapport aux absences justifiées, les remplacements de cours, l'étalement d'une année supérieure sur deux ans ; à orienter les sportifs vers des filières d'enseignement appropriées ; à intervenir sur le terrain à l'occasion de plaintes relatives notamment aux aménagements compatibles entre les études et le sport pratiqué ; à faire le lien entre les impératifs scolaires et sportifs via le carnet d'entretien et de liaison et enfin à jouer le rôle d'interface entre l'enseignement et le sport.

La cellule « Ariane » s'adresse à tous les sportifs de haut niveau sous contrat (Rosetta, APE et ACS à Bruxelles). Son principal objectif consiste à faciliter la reconversion professionnelle des athlètes. Ariane est le fil qui guide les sportifs de haut niveau vers la formation et puis l'emploi.

Elle informe les athlètes sur le monde du travail, les études et les formations professionnelles. Elle les accompagne tout au long de l'élaboration d'un projet professionnel ; elle participe à la définition du profil des compétences en harmonie avec les aspirations de l'individu ; elle aide les athlètes à trouver des stages en entreprise et à élaborer des programmes de formation adaptés aux contraintes inhérentes à la pratique de leur sport.

Ont bénéficié d'une aide directe : L'équipe du relais 4 x 400 mètres par la voie d'une forma-

tion continue en néerlandais et en anglais. Joachim Bottieau, malchanceux aux JO de Londres, suit des cours en vue d'obtenir un master en sciences de l'éducation et nous sommes intervenus auprès de l'UMons pour l'aider à échelonner ses études, en tenant compte des périodes de compétition et de ses échéances d'examens. Jean-Michel Saive a suivi une formation individuelle continuée en informatique et Olivia Borlée en stylisme. Maxime Richard, après une formation continuée en anglais, en suit une autre dans le domaine de l'entreprise de la construction. Anne Zagrée est inscrite en master en gestion à l'UCL et bénéficie d'un étalement des cours adapté. Arnaud Destatte suit un master en kiné au Parnasse. Frédéric Xhonneux, bénéficiaire d'une formation continuée en anglais, prépare un diplôme universitaire en préparation physique. Karen Persyn, néerlandophone, suit un brevet d'éducateur sportif en ski alpin en France. Enfin, nous avons organisé l'étalement des études dans l'enseignement supérieur pour Charline Van Snick, Florent Caelen et François Hesbrandt.

En outre plusieurs athlètes nous ont demandé des formations d'entraînement aux médias afin de s'exprimer avec plus d'aisance avec les journalistes. Deux ont eu l'occasion de se livrer à cet exercice dans le cadre d'une récente émission de télévision.

La cellule intervient également dans les démarches de recherche d'emploi, en aidant les sportifs à rédiger une lettre de candidature ou un curriculum vitae, à se présenter et à rencontrer les employeurs ou un réseau d'entreprises.

Enfin, en tant que ministre wallon de la Formation professionnelle, en concertation avec mon homologue bruxellois, j'ai conclu un partenariat novateur entre l'IFAPME, son équivalent bruxellois, le SFPME, et l'Adeps. Ce partenariat vise à permettre aux sportifs de bénéficier d'aménagements en vue de concilier leur pratique sportive et une formation professionnelle.

C'est ainsi que Arnaud Dubois a suivi une formation de conseiller en relations publiques, que Maxime Richard suit une formation de chef d'entreprise en maçonnerie, Nicolas Stempnick, une formation de conseiller technique PC-réseau, Julien Stassen, de chef d'entreprise en parcs et jardins, Fabrice Flamand, de gestionnaire d'infrastructures sportives. De plus, Yannick Voste entame une formation d'expert immobilier.

Vous vous rendez compte que nous avons fait un effort pour nous adapter au rythme de leurs entraînements et pour les occuper à des moments où ils peuvent suivre une formation. Certains participent, d'autres non.

Nous avons également conclu un accord de collaboration avec le COIB et Adecco pour le placement de ces jeunes. C'est ainsi que le judoka Yung Gascard a trouvé un emploi.

Nous avons un accord de collaboration avec la firme Décathlon qui a accepté d'engager d'anciens sportifs comme conseillers.

Vous constaterez que nous avons pris de nombreuses initiatives, la plupart récentes, pour assurer l'après-carrière des sportifs de haut niveau. Nous connaissons tous des athlètes qui se sont retrouvés dans une situation catastrophique. Pour en avoir rencontré un avec vous un dimanche soir lors d'une émission consacrée au football, nous connaissons les dégâts que cela peut occasionner.

Marc Jeanmoye a vraiment dynamisé tous ces services afin de renforcer notre collaboration avec l'IFAPME et le SFPME. J'insiste toutefois sur un point, la Fédération Wallonie-Bruxelles est prête à apporter une aide, mais l'athlète doit également se prendre en charge.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, je vous remercie pour cette réponse intéressante.

Loin de moi l'idée de vouloir gommer toute forme de responsabilité personnelle chez l'athlète. J'ai moi aussi tendance à penser qu'un athlète performant est un athlète qui est conscient de certaines réalités, notamment en ce qui concerne sa vie après les compétitions.

La possibilité offerte aux athlètes de suivre ces formations est intéressante. Quand le sportif est en pleine action, il est normal qu'il ne pense pas à son avenir, mais il est important de déceler le plus tôt possible ses affinités professionnelles.

Vous avez évoqué la collaboration avec la firme Décathlon. J'ai noté avec satisfaction que certains sportifs pourraient être accueillis dans une entreprise s'occupant de matériel de sport. Cela me semble logique. De la même manière, le diplôme de gestionnaire en infrastructures sportives offre de nombreuses possibilités dans un milieu qu'ils connaissent et constitue une bonne référence.

Vous avez dit que M. Jeanmoye s'occupe de ce dossier, vous le félicitez de ma part.

Il serait intéressant d'avoir des statistiques et de trouver des explications aux échecs.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Nous avons engagé Silvana Flagothier et Jean-Claude Taymans. L'Adeps elle-même est employeur en fonction des règles de recrutement qui s'imposent

à nous.

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question orale de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Compétences provinciales en matière de sport et coordination avec la politique sportive de la Fédération Wallonie-Bruxelles », est retirée.

La question orale de Mme Olga Zrihen à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Travaux de rénovation des centres Adepts, notamment « La Marlette » à Senefte », est reportée

Ceci clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18 h.*